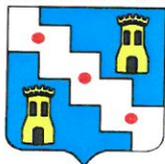


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 10 – Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux octobre,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Catherine DUCROUX pouvoir donné à Frédéric PAULOIS, Emmanuelle SECCIA pouvoir donné à Christian DERBOUL, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Françoise LEMERLE, Sophie DOURS pouvoir donné à Richard CHERMETTE.

Date de convocation : 17 octobre 2024

OBJET : Création d'un poste d'agent recenseur et fixation de sa rémunération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025, à cet effet il incombe à la Commune de recruter et de rémunérer un agent recenseur afin d'effectuer cette mission.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la rémunération brute de l'agent recenseur de la manière suivante :

- | | |
|----------------------------------|-------------------|
| • Recensement : | 1 300,00 € |
| • Deux ½ journées de formation : | 60,00 € |
| • Frais kilométrique (forfait) | 120,00 € |
| Soit un total de : | 1 480,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de rémunération brute de **1 480.00 €** accordé à l'agent recenseur
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité



Le Maire,
Richard CHERMETTE